



ARGUMENTAIRE

Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec

17 octobre 2011

Présentation

Cet argumentaire vise à outiller les organisations et les personnes dans le cadre de la campagne du Collectif *Fixer des cibles de revenu pour le Québec*, plus particulièrement pour l'action *Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec*, organisée dans la foulée du 17 octobre 2011. Il a été conçu à partir de la structure de la *Lettre aux parlementaires* que les individus sont invités à envoyer à l'ensemble des parlementaires du Québec. Il existe évidemment d'autres faits et exemples en faveur de la lutte à la pauvreté que ceux présentés ici. Néanmoins, cet argumentaire permet de bien placer la campagne et l'action, de préparer des communications publiques et de répondre aux principales questions venant autant de la population que des journalistes. Bonne préparation!

1. Les inégalités au Québec

Au Québec, la richesse est de plus en plus concentrée et les inégalités augmentent. S'il y a certes des reculs notables des taux de pauvreté (notamment chez les familles), les inégalités, même freinées par l'intervention de l'État, continuent à s'agrandir.

- Entre 1976 et 2006, les 30 % de familles les plus riches ont augmenté leur part des revenus totaux de 53 % à 59 %.
- En 2008, le revenu disponible du cinquième des personnes seules les plus riches était près de 7 fois plus élevé que celui du cinquième les plus pauvres.
- Entre 1997 et 2008, le revenu disponible des familles les plus riches a augmenté de 50 878 \$
- Entre 1998 et 2008, le taux d'imposition sur le revenu le plus bas a augmenté de 13 % à 16 %. Durant la même période, le taux le plus élevé a diminué de 33 % à 24 %; c'est-à-dire que les plus pauvres ont vu leur part d'impôt augmenter, alors que les plus riches ont vu la leur diminuer.

2. La pauvreté au Québec

Au Québec, près d'une personne sur dix ne couvre pas ses besoins de base. Ça représente près de 800 000 personnes.

- 22,8 % des personnes seules au Québec ne couvraient pas, en 2008, leurs besoins de base. Chez les femmes seules de moins de 65 ans, ce taux atteignait 37 %.

Ces chiffres ne représentent que les personnes qui ne couvrent pas leur besoin de base, non pas celles qui vivent en situation de pauvreté. Même s'il n'existe pas encore de mesure de sortie de la pauvreté reconnue, il est possible d'affirmer que plus d'un million de Québécoises et de Québécois vivent en situation de pauvreté.

3. Le travail et l'incitation à l'emploi

Au Québec, beaucoup de personnes ne peuvent pas occuper un emploi rémunéré en raison d'obstacles majeurs. Les principaux sont la maladie, les responsabilités dans l'entourage familial, les exigences accrues quant à la scolarité, les rythmes de travail insoutenables et les nombreuses discriminations.

De plus, pour beaucoup de travailleuses et travailleurs, l'emploi ne fait pas sortir de la pauvreté.

- À 40 heures par semaine, une personne travaillant au salaire minimum reste encore en dessous du seuil de faible revenu (SFR), soit 22 235 \$ avant impôt en 2010.
- Les travailleurEs au salaire minimum font 24,5 heures par semaine en moyenne, ce qui leur donne 11 466 \$ par année : c'est en dessous de la mesure du panier de consommation (MPC), soit 13 972 \$ (2010).
- 37,3 % des travailleuses et travailleurs occupent un emploi atypique; les conditions salariales et de travail y sont souvent très difficiles.

Le principe de l'incitation au travail consiste à maintenir les prestations sociales au plus bas afin de précisément « inciter » les bénéficiaires à intégrer le marché du travail. Pourtant, la réalité québécoise dément ce principe.

- Entre 2002 et 2010, le type de ménage qui a quitté davantage l'aide sociale, c'est les familles. Or, c'est justement elles qui recevaient les meilleures prestations et qui, par conséquent, couvraient le mieux leurs besoins de base. C'est un dur coup pour les partisanEs de l'incitation au travail. Cet exemple démontre une leçon : punir ou maintenir dans la misère n'est pas, de toute évidence, un bon incitatif à l'emploi.

4. Les coûts de la pauvreté

Plusieurs prétendent que la lutte à la pauvreté coûte cher. En fait, c'est la pauvreté elle-même qui coûte cher à l'ensemble de la société. Elle entraîne des coûts qui sont à la fois privés (par exemple, un revenu moins important en raison d'une scolarité plus faible ou d'un manque de compétences pouvant être rémunérées) et sociaux (dépenses en santé, perte de productivité et de recettes fiscales, etc.).

- En 2007, au Canada, les coûts totaux de la pauvreté oscillaient entre 72,5 et 86,1 milliards \$. De ces montants, de 48,1 à 55,6 milliards \$ relevaient de coûts privés tandis que de 24,4 à 30,5 milliards \$ étaient des coûts sociaux de la pauvreté.
- Toujours en 2007, l'écart de pauvreté, c'est-à-dire le montant qu'il faudrait pour amener tout le monde au-dessus du seuil de faible revenu (SFR-API), était de 12,3 milliards \$. Ce montant correspond à la moitié de l'estimation la plus conservatrice des coûts sociaux reliés à la pauvreté, soit 24,4 milliards \$.
- En 2008, au Québec, les coûts totaux de la pauvreté oscillaient entre 15,6 et 18,7 milliards \$. De ces montants, de 8,8 à 10,2 milliards \$ relevaient de coûts privés tandis que de 6,8 à 8,5 milliards \$ étaient des coûts sociaux de la pauvreté.
- 20 % des dépenses en soins de santé sont directement attribuables aux inégalités socio-économiques, ce qui représente près de 6 milliards de dollars par année au Québec.

5. Les obligations de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* oblige le gouvernement à agir, à fixer des cibles de revenu et des moyens pour les atteindre ainsi qu'à débattre de la pauvreté.

- **Article 14**

Le gouvernement doit [...] fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi [...], et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté, selon les indicateurs qu'il retient.

- **Article 60**

Le ministre doit, avant le 17 octobre 2008, présenter au gouvernement un rapport et des recommandations portant sur les matières visées à l'article 59 [les recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale].

- **Article 62**

Chacun de ces rapports est examiné par la commission parlementaire compétente de l'Assemblée nationale pour avis et recommandations, le cas échéant.

6. L'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), qui a pour mandat de conseiller le gouvernement, a produit un avis intitulé *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal* (avril 2009). Parmi les quatorze recommandations de cet avis, voici les trois qui ont été examinées plus en profondeur et écartées du revers de la main par la ministre.

- **Recommandation 2**

Le Comité consultatif recommande que, ***dans une première étape***, le soutien financier minimal s'établisse de manière à garantir 80 % du seuil de revenu

disponible de référence de la MPC et que ce soutien soit indexé du coût de l'augmentation annuelle du panier minimal qui a servi de base au choix de ce pourcentage.

- **Recommandation 7**

Le Comité consultatif recommande d'abolir le régime différencié d'aide de dernier recours pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. Il recommande aussi de compenser les déficiences fonctionnelles majeures et les troubles graves de santé mentale par des crédits d'impôt remboursables équivalant aux besoins supplémentaires générés par ces contraintes.

- **Recommandation 13**

Le Comité consultatif recommande au gouvernement que les personnes dont les revenus de travail équivalent à 16 heures par semaine, en moyenne, au salaire minimum, aient accès à un revenu disponible au moins égal au seuil de référence proposé, soit la Mesure du panier de consommation pour les municipalités de moins de 30 000 habitants.

7. Le rapport de la ministre Julie Boulet

Le rapport de la ministre a été déposé le 14 juin 2011, avec plus d'un an de retard. Il revêt une importance particulière, car le gouvernement risque de se baser fortement sur lui pour fixer des cibles de revenu à atteindre et des indicateurs pour évaluer ses actions. Voilà pourquoi il est si déplorable de constater à quel point la ministre joue avec les mots et les chiffres, ce qui entraîne de la confusion et démontre un refus de sa part de prendre position.

- Pour les ménages à l'aide sociale, la ministre utilise la cible de 80 % de la mesure du panier de consommation (MPC) proposée par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) sans jamais indiquer qu'elle a choisi cette cible. Il n'est question d'aucune cible pour les travailleuses et travailleurs pauvres. Étant donné qu'elle ne fixe aucune cible, la ministre ne propose évidemment pas de moyens pour les atteindre.
- Le rapport maintient volontairement une confusion entre le minimum vital pour couvrir ses besoins de base, établi par la MPC, et la sortie de la pauvreté. Pourtant, ce n'est pas parce qu'on couvre ses besoins de base qu'on est sortiE de la pauvreté. Cependant, pour la ministre, ça semble être du pareil au même.

- Le gouvernement reconnaît, pour une cinquième année de suite, que les personnes seules ont été laissées de côté par les mesures gouvernementales de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- La ministre rejette les propositions du CCLPES du revers de la main en disant que c'est trop cher et en se basant sur une étude du Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE). Mais, est-ce vraiment trop cher lorsqu'on regarde les coûts sociaux et totaux de la pauvreté (voir le point **4. Les coûts de la pauvreté**)?

8. Les trois revendications citoyennes de la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* – ou les véritables cibles à atteindre

La campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté* visait à démontrer à l'Assemblée nationale la volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté dès maintenant. Ses trois revendications (services publics, salaire minimum et protections publiques), qui ont reçu l'appui de près de 100 000 personnes et de plus de 1000 organisations, représentent les véritables cibles à atteindre pour en arriver à un Québec sans pauvreté.

- **Première revendication**
Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité.
- **Deuxième revendication**
Que le salaire minimum soit fixé à 10,88 \$/heure (2011) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté.
- **Troisième revendication**
Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 13 972 \$/an (2010), afin de préserver sa santé et sa dignité.